



General Conference

34th session, Paris 2007
Draft resolution

Генеральная конференция

34-я сессия, Париж 2007 г.
Проект резолюции

dr

United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、

科学及文化组织

Conférence générale

34^e session, Paris 2007
Projet de résolution

المؤتمر العام

الدورة الرابعة والثلاثون، باريس ٢٠٠٧
مشروعات القرارات

Conferencia General

34^a reunión, París 2007
Proyecto de resolución

大会

第三十四届会议，巴黎，2007年
决议草案

34 C/DR.13*
(COM.CI)

2 octobre 2007
Original anglais

Point 4.2 de l'ordre du jour provisoire

Amendement au Projet de programme et de budget pour 2008-2009 (34 C/5, 2^e version)

présenté par **IRAN (République islamique d')**

Titre II.A - Programmes

Grand programme :	V	COMMUNICATION ET INFORMATION
Résolution :		05000
Priorité sectorielle biennale :	1	Favoriser une communication libre, indépendante et pluraliste et l'accès universel à l'information
Paragraphe :		(a) (ii)
Incidences budgétaires indiquées par l'auteur :		55 000 dollars des États-Unis
Source de financement proposée par l'auteur :		Budget ordinaire et ressources extrabudgétaires prévues pour le grand programme V : Communication et information ; axe d'action 2

Modification proposée :

- (ii) favoriser l'accès universel à l'information, et à cette fin : aider à l'élaboration de cadres nationaux d'orientation des politiques de l'information ; favoriser la préservation des manuscrits et du patrimoine documentaire analogique et numérique dans le cadre du Programme Mémoire du monde ; mettre en place des cadres d'action et établir des normes internationales en vue d'accroître l'initiation aux médias et de suivre les tendances mondiales concernant les dimensions éthiques de la société de l'information en s'appuyant sur les priorités du Programme Information pour tous (PIPT) ; encourager les partenariats internationaux visant à favoriser l'accès universel à l'information ;

* Ce projet de résolution est parvenu au Secrétariat le 27 août 2007.

Note explicative :

Réaffirmant que la mémoire des peuples du monde est d'une importance primordiale pour préserver les identités culturelles en établissant un lien entre le passé et le présent et en façonnant l'avenir,

Sachant que le patrimoine documentaire des bibliothèques et archives constitue la partie essentielle de la mémoire des peuples du monde et reflète la diversité des populations, langues et cultures, mais que cette mémoire est fragile et que de ce fait une grande partie du patrimoine documentaire mondial disparaît pour toutes sortes de raisons,

Se félicitant des efforts entrepris au titre du Programme Mémoire du monde lancé en 1992 pour mieux préserver le patrimoine documentaire, et sachant qu'une grande partie du patrimoine documentaire mondial se trouve en Asie, il est proposé à l'UNESCO d'appuyer l'organisation d'un atelier de formation sous-régional pour les bibliothécaires et archivistes des pays d'Asie, afin qu'ils apprennent les diverses méthodes pour identifier les manuscrits de grande importance et en dresser l'inventaire.